

Fondements de l'exercice professionnel

Août 2016



Ontario
College of
Teachers
Ordre des
enseignantes et
des enseignants
de l'Ontario



oct-oeeo.ca/fbfr



oct-oeeo.ca/tw



oct-oeeo.ca/ig



oct-oeeo.ca/yt



oct-oeeo.ca/pifr



oct-oeeo.ca/li

Table des matières

3	Fondements de l'exercice professionnel
4	Introduction
6	Autoréglementation et normes
7	Normes de déontologie de la profession enseignante
11	Normes d'exercice de la profession enseignante
15	Contexte des normes
16	Croyances sur l'exercice de la profession
16	Identité professionnelle et normes
16	Formation professionnelle du personnel enseignant et normes
17	Partage des responsabilités dans les communautés d'apprentissage
18	Cadre de formation de la profession enseignante
20	Perfectionnement professionnel continu
22	Normes d'exercice, normes de déontologie et Cadre de formation de la profession enseignante
23	Questionnement professionnel
25	Principes directeurs
26	Apprentissage professionnel autodirigé
27	Apprentissage par la pratique
27	Cadre conceptuel de perfectionnement professionnel continu
30	Contextes appuyant l'apprentissage professionnel continu
32	Cours menant à une qualification additionnelle
33	Diplômes d'études supérieures
34	Communication avec le public
36	Références
37	Réflexions

Fondements de l'exercice professionnel

Les Normes de déontologie de la profession enseignante, les Normes d'exercice de la profession enseignante et le Cadre de formation de la profession enseignante constituent les Fondements de l'exercice professionnel. Ensemble, ces énoncés décrivent les principes qui sous-tendent la déontologie, la pratique professionnelle et le perfectionnement professionnel continu de la profession enseignante en Ontario.

Introduction

Les normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante décrivent ce que signifie être membre de la profession enseignante en Ontario et reflètent des croyances communes aux membres de la profession. Les normes expriment les buts et les aspirations d'une profession qui se dévoue pour favoriser l'apprentissage des élèves et les préparer à devenir membres d'une société démocratique. Les membres de l'Ordre se reposent sur les normes quand ils réfléchissent à leur propre développement en tant que professionnels de l'enseignement, à leur pratique et aux choix qu'ils font relativement à leur perfectionnement professionnel continu.

Les normes reconnaissent la contribution de la profession à la société ontarienne. Elles permettent au public de comprendre l'engagement des membres de l'Ordre envers les élèves, la profession enseignante et la société.

Les normes et le Cadre de formation de la profession enseignante sont fondés sur la prémisse selon laquelle la carrière des enseignantes et enseignants franchit diverses étapes, lesquelles influencent les multiples façons dont les membres mettent les normes en pratique. Tous les membres de l'Ordre devraient pouvoir reconnaître leur travail dans les normes.

Durant leur carrière, les membres ont l'occasion de participer à différentes activités de perfectionnement professionnel, tant formelles qu'informelles, qui reflètent les normes. Tous les enseignants, hommes et femmes, y compris les enseignants débutants et chevronnés, les directeurs d'école, les agents de supervision, les formateurs et les leaders en enseignement, participent à des activités de perfectionnement professionnel en fonction de leurs intérêts, de leurs besoins, de leurs convictions et des responsabilités qui leur incombent.

Afin de veiller à ce que les *Fondements de l'exercice professionnel* illustrent la conception commune à la profession et à la société qu'ils servent, on a établi et révisé les normes par l'entremise de consultations et de recherches de grande envergure auprès des membres de l'Ordre et du public, ainsi que des partenaires en éducation. Les normes sont révisées périodiquement pour permettre de poursuivre la réflexion sur les pratiques et les aspirations en constante évolution de la profession. L'Ordre s'engage à développer continuellement la profession enseignante en Ontario.

Fondements de l'exercice professionnel

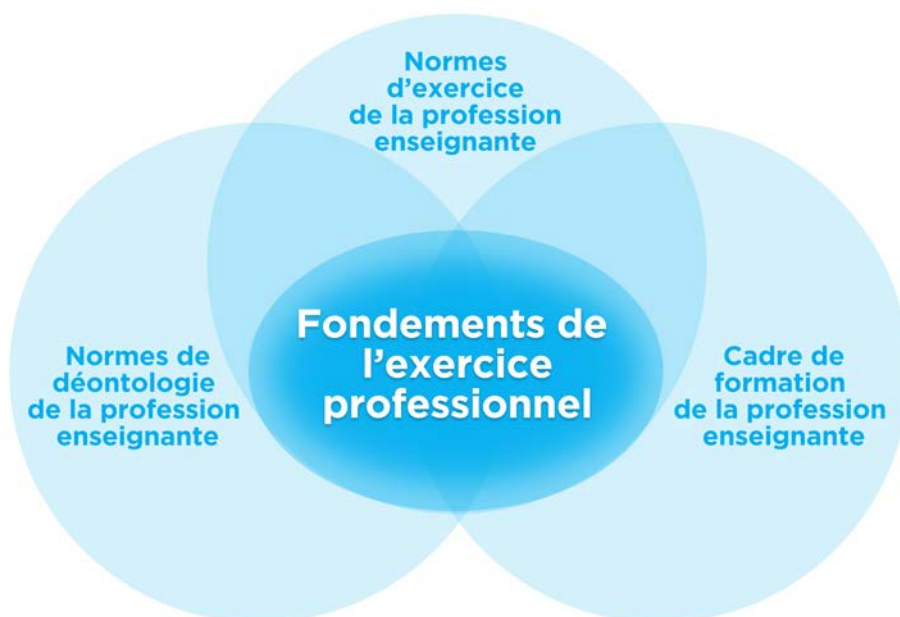


image 1

Autoréglementation et normes

Un organisme d'autoréglementation doit pouvoir énoncer les valeurs, les connaissances professionnelles et les compétences inhérentes à la profession qu'il réglemente.

Les Normes de déontologie de la profession enseignante décrivent les croyances et les valeurs professionnelles qui orientent la prise de décision et les gestes professionnels des membres dans leurs rôles et leurs rapports avec les autres. Les quatre normes de déontologie, **Empathie**, **Respect**, **Confiance** et **Intégrité**, sont au cœur de l'éthique en enseignement et sont implicites dans les Normes d'exercice de la profession enseignante.

Les cinq domaines interdépendants des Normes d'exercice de la profession enseignante, **engagement envers les élèves et leur apprentissage**, **connaissances professionnelles**, **pratique professionnelle**, **leadership dans les communautés d'apprentissage** et **perfectionnement professionnel continu**, décrivent les connaissances, les compétences et les pratiques professionnelles des membres de l'Ordre.

Le Cadre de formation de la profession enseignante présente les différentes possibilités de perfectionnement professionnel qui s'offrent aux membres de l'Ordre tout au long de leur carrière. Ce cadre détermine les programmes de formation à l'enseignement et de perfectionnement professionnel agréés reflétant les normes d'exercice et de déontologie, ainsi qu'une vaste gamme d'autres possibilités de formation.

Les normes ne sont pas censées représenter des critères d'évaluation du rendement des membres. L'évaluation du rendement demeure la responsabilité de l'employeur, lequel se base sur des critères précis. Dans un système financé par les fonds publics, cette responsabilité est décrite dans le Règlement 99/02 sur l'évaluation du rendement des enseignants, pris en application de la *Loi sur l'éducation* et du Règlement 234/10 sur l'évaluation du rendement des directeurs d'école et des directeurs adjoints.

Normes de déontologie de la profession enseignante

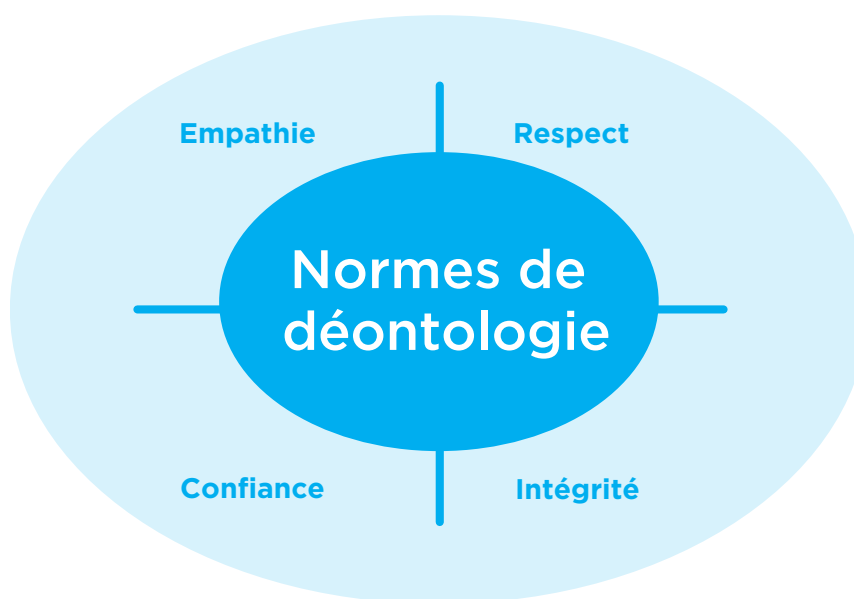
Les Normes de déontologie de la profession enseignante fournissent une vue d'ensemble de la pratique professionnelle. L'engagement envers les élèves et leur apprentissage occupe une place fondamentale dans une profession enseignante solide et efficace.

Conscients que leur position privilégiée leur confère la confiance des autres, les membres de l'Ordre assument ouvertement leurs responsabilités envers les élèves, les parents, les tutrices et tuteurs, leurs collègues, les partenaires en éducation et autres professionnels, ainsi que le public. Ils prennent aussi leurs responsabilités en ce qui concerne l'environnement.

Raisons d'être des Normes de déontologie de la profession enseignante :

- inspirer aux membres la fierté de la profession enseignante et faire en sorte qu'ils soient dignes et qu'ils respectent ces valeurs
- reconnaître l'engagement et les responsabilités éthiques inhérents à la profession enseignante
- conduire les membres à agir et à prendre des décisions de manière éthique
- promouvoir la confiance du public vis-à-vis de la profession enseignante.

Normes de déontologie de la profession enseignante



(Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, 2006a)

image 2

Normes de déontologie de la profession enseignante :

Empathie

Le concept d'*empathie* comprend la compassion, l'acceptation, l'intérêt et le discernement nécessaires à l'épanouissement des élèves. Dans l'exercice de leur profession, les membres expriment leur engagement à l'égard du bien-être et de l'apprentissage des élèves par l'influence positive, le discernement professionnel et le souci de l'autre.

Confiance

Le concept de *confiance* incarne l'objectivité, l'ouverture d'esprit et l'honnêteté. Les relations professionnelles des membres avec les élèves, leurs collègues, les parents, les tutrices et tuteurs ainsi que le public reposent sur la confiance.

Respect

La confiance et l'objectivité sont intrinsèques au concept de *respect*. Les membres honorent la dignité humaine, le bien-être affectif et le développement cognitif. La façon dont ils exercent leur profession reflète le respect des valeurs spirituelles et culturelles, de la justice sociale, de la confidentialité, de la liberté, de la démocratie et de l'environnement.

Intégrité

Le concept d'*intégrité* comprend l'honnêteté, la fiabilité et la conduite morale. Une réflexion continue aide les membres à agir avec intégrité dans toutes leurs activités et leurs responsabilités professionnelles.

Tuesday, June 19th, 2007
Day 2

ong Rectangles
rea and perimeter of a

 $P = (l + w) \times 2$
 $= (45 + 25) \times 2$
 $= 70 \times 2$
 $= 140$
Perimeter = 140 mm

$$A = (l \times w)$$

Expressions très utiles

Je comprends.

Comment dit-on « ____ » en fran

Parlez plus lentement s'il v

Que veut dire ____?

J'ai une question.



Normes d'exercice de la profession enseignante

Les Normes d'exercice de la profession enseignante fournissent un cadre pour décrire les connaissances, les compétences et les valeurs propres à la profession enseignante en Ontario. Elles expriment les objectifs et les aspirations de la profession, tout en établissant une vision commune du professionnalisme qui oriente les pratiques quotidiennes des membres.

Raisons d'être des Normes d'exercice de la profession enseignante :

- exposer une vision collective de la profession enseignante
- discerner les valeurs, les connaissances et les compétences propres à la profession enseignante
- orienter le jugement professionnel et les actions des membres
- promouvoir un langage commun pour favoriser une compréhension de ce que signifie être membre de la profession enseignante.

Normes d'exercice de la profession enseignante



(Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, 2006b)

image 3

Normes d'exercice de la profession enseignante :

Engagement envers les élèves et leur apprentissage

Les membres se soucient de leurs élèves et font preuve d'engagement envers eux. Ils les traitent équitablement et respectueusement, et sont sensibles aux facteurs qui influencent l'apprentissage de chaque élève. Ils encouragent les élèves à devenir des membres actifs de la société canadienne.

Leadership dans les communautés d'apprentissage

Les membres encouragent la création de communautés d'apprentissage dans un milieu sécuritaire où règnent collaboration et appui, et y participent. Ils reconnaissent la part de responsabilité qui leur incombe et assument le rôle de leader afin de favoriser la réussite des élèves. Ils respectent les normes de déontologie au sein de ces communautés d'apprentissage et les mettent en pratique.

Perfectionnement professionnel continu

Les membres savent que le perfectionnement professionnel continu fait partie intégrante d'une pratique efficace et influence l'apprentissage des élèves. Les connaissances, l'expérience, les recherches et la collaboration nourrissent la pratique professionnelle et pavent la voie de l'apprentissage autonome.

Connaissances professionnelles

Les membres de l'Ordre visent à tenir à jour leurs connaissances professionnelles et saisissent les liens qui existent entre ces connaissances et l'exercice de leur profession. Ils comprennent les enjeux liés au développement des élèves, aux théories de l'apprentissage, à la pédagogie, aux programmes-cadres, à l'éthique, à la recherche en éducation, ainsi qu'aux politiques et aux lois pertinentes. Ils y réfléchissent et en tiennent compte dans leurs décisions.

Pratique professionnelle

Les membres de l'Ordre s'appuient sur leurs connaissances et expériences professionnelles pour diriger les élèves dans leur apprentissage. Ils ont recours à la pédagogie, aux méthodes d'évaluation, à des ressources et à la technologie pour planifier leurs cours et répondre aux besoins particuliers des élèves et des communautés d'apprentissage. Ils peaufinent leur pratique professionnelle et cherchent constamment à l'améliorer par le questionnement, le dialogue et la réflexion.



Contexte des normes

Les normes d'exercice et de déontologie fournissent une vue d'ensemble de la profession. L'exercice de la profession, des images illustrant l'identité professionnelle, une compréhension de la formation à l'enseignement et le besoin de partager la responsabilité dans les communautés d'apprentissage sont autant de concepts qui représentent les fondements de cette vision collective.

Les énoncés suivants mettent en contexte les normes d'exercice et de déontologie, les appuient et les expliquent.

Croyances sur l'exercice de la profession

Les croyances suivantes sous-tendent l'enseignement :

- l'enseignement et l'apprentissage sont inextricablement liés
- il existe un corpus de connaissances et de compétences professionnelles uniques à la profession
- l'enseignement et le leadership doivent refléter la diversité de la société démocratique ontarienne
- par le biais de leur pratique et de leur discours professionnel, les membres contribuent à l'avancement de la connaissance professionnelle
- l'enseignement est une profession multidimensionnelle et contextuelle
- le perfectionnement professionnel et individuel continu fait partie intégrante du professionnalisme des enseignantes et enseignants
- les connaissances, la pratique et le leadership en matière de responsabilités des membres de l'Ordre évoluent au diapason des diverses étapes de leur carrière.

Identité professionnelle et normes

Les normes d'exercice et de déontologie de la profession fournissent aux membres des repères qui peuvent favoriser l'épanouissement d'un sentiment d'appartenance professionnelle solide.

Les membres de l'Ordre s'efforcent d'être :

- des modèles de compassion et des mentors qui prennent part au succès des élèves et qui savent transmettre l'amour d'apprendre
- des preneurs de décisions éthiques qui s'emploient à faire preuve de jugement professionnel responsable et informé
- des apprenants autonomes qui reconnaissent que leur propre apprentissage influence directement celui des élèves
- des penseurs qui font preuve d'esprit critique et de créativité, et qui travaillent constamment pour l'innovation et le perfectionnement de leur pratique professionnelle
- des partenaires et des leaders qui font preuve de collaboration au sein des communautés d'apprentissage
- des adeptes de la pratique réflexive qui remettent leurs méthodes en question et qui veulent les parfaire
- des leaders pédagogiques soucieux qui respectent l'équité et la diversité que l'on retrouve dans les salles de classe de l'Ontario.

Formation professionnelle du personnel enseignant et normes

Les normes d'exercice et de déontologie constituent les fondements de la formation à l'enseignement et du perfectionnement professionnel continu. Ces principes d'exercice sont fondés sur la prémisse selon laquelle la croissance personnelle et professionnelle s'effectue au fil du temps.

Les activités d'apprentissage professionnel des étudiantes et étudiants d'un programme de formation à l'enseignement sont cohérentes avec les normes et sont pertinentes à leur niveau.

Les membres de l'Ordre, des nouveaux venus jusqu'aux plus chevronnés, qui suivent des cours menant à une qualification additionnelle (QA), développent des connaissances et des compétences particulières aussi fondées sur les normes.

Le programme menant à la qualification de directrice ou de directeur d'école et celui menant à la qualification d'agente ou d'agent de supervision permettent aux participantes et participants d'appliquer les normes d'exercice et de déontologie à des activités de leadership au sein même de l'école et du conseil scolaire.

Partage des responsabilités dans les communautés d'apprentissage

Les communautés d'apprentissage dans les classes, les écoles et les systèmes d'éducation partout dans la province permettent aux membres de la profession de poursuivre les buts et de refléter les aspirations énoncés dans le présent document.

Les communautés d'apprentissage coopératives peuvent inclure :

- le personnel de l'école qui planifie et se pose des questions sur l'apprentissage des élèves, choisit des ressources pédagogiques, participe à de l'enseignement mutuel, prend de nouvelles initiatives ou échange des ressources et des idées
- les directrices et directeurs d'école, les agentes et agents de supervision, les directrices et directeurs de l'éducation et les personnes qui forment le personnel enseignant, qui se rencontrent régulièrement pour discuter des divers moyens d'améliorer l'apprentissage et les compétences des élèves, de même que les installations dans les écoles
- les parents et les membres de la communauté qui mettent en commun leurs connaissances et compétences avec les membres de la profession afin de soutenir les activités à l'échelle de la classe et de l'école.

Les communautés d'apprentissage sont efficaces grâce au soutien et à la participation du gouvernement, des employeurs, des parents, des élèves et du public de l'Ontario. Les membres de l'Ordre croient que tous les partenaires en éducation et le public partagent la responsabilité et l'engagement pour atteindre ce but.

Les partenariats de collaboration, la discussion réflexive, la recherche et l'autoapprentissage sont autant d'éléments fondateurs des communautés d'apprentissage. Ils favorisent une culture scolaire axée sur la réussite des élèves. Assumer des responsabilités collectives dans le domaine du leadership scolaire, planifier des projets spéciaux, se perfectionner professionnellement, offrir des services de mentorat ou fixer des objectifs d'apprentissage, pour ne nommer que quelques exemples, sont des activités pertinentes aux intérêts, aux besoins, aux convictions et aux responsabilités qui incombent aux membres de l'Ordre.

Cadre de formation de la profession enseignante

À droite : Bruce K. Beardy, EAO, membre des Premières Nations et membre de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Il fait partie du corps professoral de l'Université Lakehead, où il exerce au sein du Département de l'éducation des Autochtones de la Faculté d'éducation.

Il tient dans ses mains un dessin anishinaabe illustrant la norme d'exercice de la profession enseignante «perfectionnement professionnel continu», une oeuvre qu'il a réalisée pour symboliser la nature riche et variée des activités de perfectionnement professionnel auxquelles participent les membres de la profession, preuve de leur engagement.



Perfectionnement professionnel continu

Les membres savent que le perfectionnement professionnel continu fait partie intégrante d'une pratique efficace et influence l'apprentissage des élèves. Les connaissances, l'expérience, les recherches et la collaboration nourrissent la pratique professionnelle et pavent la voie de l'apprentissage autonome.



Cadre de formation de la profession enseignante

Grâce à leur apprentissage professionnel continu, les membres de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario raffinent leurs connaissances, compétences, pratiques et valeurs professionnelles, lesquelles définissent les normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante. Le présent document propose quelques processus et occasions de perfectionnement professionnel pour les pédagogues. Cette liste est le résultat de consultations provinciales, de sondages, de groupes de discussion et d'exercices de rédaction axés sur la pratique. Le cadre de formation est un élément de la vision collective du professionnalisme en enseignement dans la province (image 4) que les membres de la profession et du public ont élaboré conjointement.

Vision collective du professionnalisme en enseignement



image 4

L'apprentissage professionnel prend diverses formes. Le cadre de formation est l'un des moyens par lesquels l'Ordre remplit son mandat légiféré de «prévoir la formation continue de ses membres». Il permet également au public de s'informer sur la façon dont les membres de l'Ordre approfondissent et rafraîchissent leurs connaissances. De plus, il appuie la croissance et l'avancement continus de la profession en relevant un large éventail de possibilités d'apprentissage et de formation.

Normes d'exercice, normes de déontologie et Cadre de formation de la profession enseignante

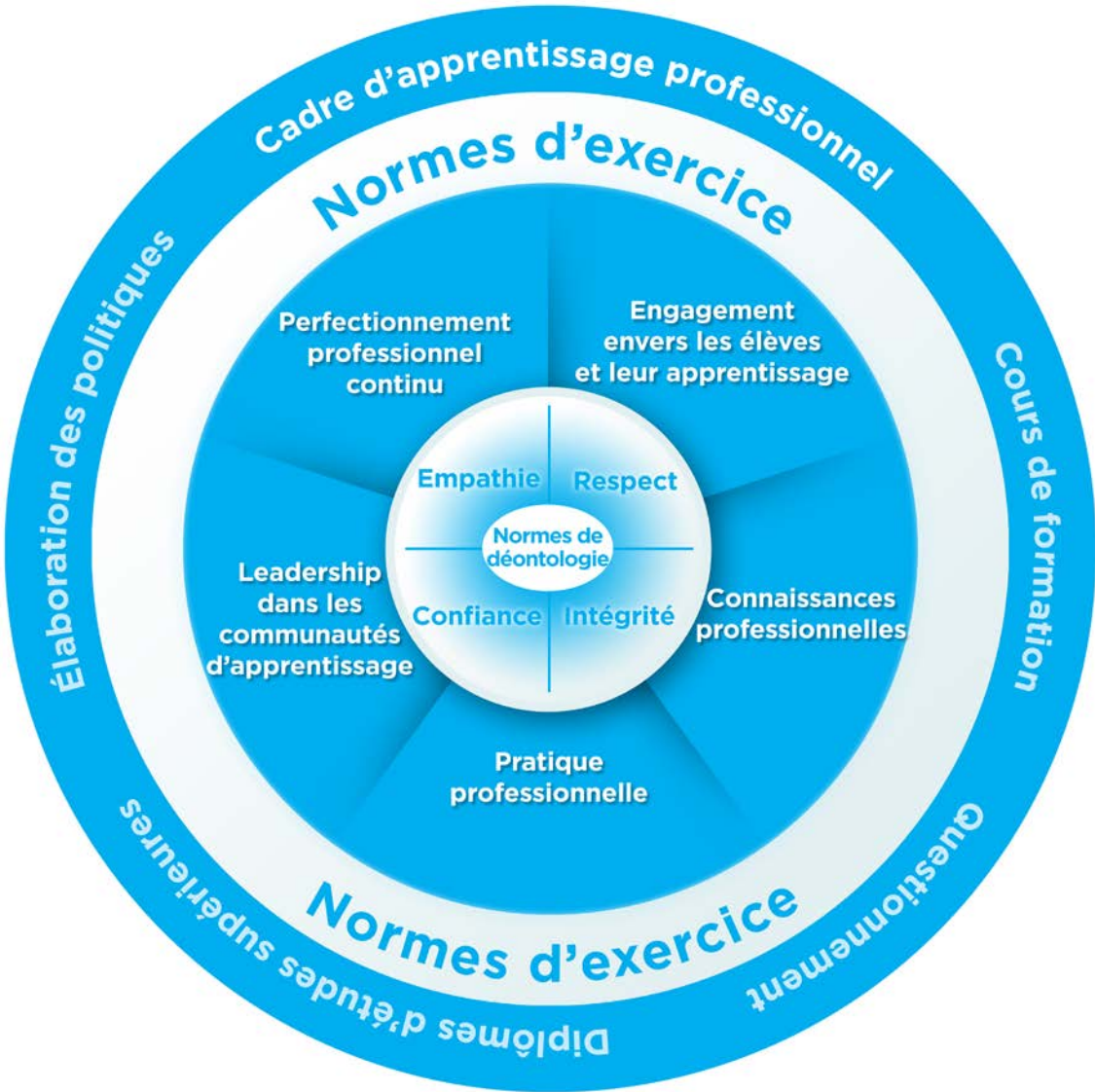


image 5

Les nombreuses possibilités de perfectionnement et d'apprentissage professionnels relevées ici reflètent et renforcent les normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante. Une vision globale du professionnalisme en enseignement (image 5) illustre bien les liens qui existent entre la pratique éthique; les connaissances, compétences et valeurs professionnelles; ainsi que le perfectionnement professionnel continu.

La norme d'exercice «perfectionnement professionnel continu» souligne bien le fait que l'apprentissage des élèves est lié à l'apprentissage professionnel.

Elle explique aussi combien il est important d'enrichir son apprentissage professionnel autodirigé par les expériences, la recherche et la collaboration.

Norme d'exercice : perfectionnement professionnel continu

Les membres savent que le perfectionnement professionnel continu fait partie intégrante d'une pratique efficace et influence l'apprentissage des élèves. Les connaissances, l'expérience, les recherches et la collaboration nourrissent la pratique professionnelle et pavent la voie de l'apprentissage autonome.

(Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, 2006b)

Ensemble, les normes d'exercice et de déontologie ainsi que le cadre de formation pavent la voie à une pratique réflexive éclairée et éthique, et encouragent l'innovation en matière de pratique professionnelle.

Questionnement professionnel

Le Cadre de formation de la profession enseignante comporte une section sur le questionnement professionnel. Son but est d'inciter les pédagogues à réfléchir à leurs activités de perfectionnement autodirigé dans l'optique des divers aspects du perfectionnement professionnel continu énoncés dans ledit cadre.

Objectifs du Cadre de formation de la profession enseignante

Fruit de la collaboration des membres de la profession, le cadre de formation reflète les objectifs suivants :

Objectifs



image 6

Le professionnalisme en enseignement se traduit par un engagement pour le perfectionnement professionnel continu, lequel nourrit les connaissances et l'efficacité professionnelles. C'est un principe inextricablement lié à l'apprentissage des élèves. En saisissant ainsi de multiples occasions de renforcer leur apprentissage et leur pratique professionnels, les membres de l'Ordre adoptent un questionnement éthique qui favorise un enseignement et un apprentissage démocratiques.

Principes directeurs

Le Cadre de formation de la profession enseignante étaye un ensemble de principes directeurs (image 7) qui renseignent les pédagogues sur les occasions diversifiées d'apprentissage professionnel continu qui s'offrent à eux. Ces principes comprennent :

Principes directeurs du Cadre de formation de la profession enseignante

Le but de l'apprentissage professionnel est d'améliorer la pratique de façon continue. La formation du personnel enseignant est directement liée à l'apprentissage des élèves.

- Le cadre de formation étaye les occasions d'apprentissage fondées sur les besoins des élèves, les intérêts professionnels, les besoins en matière de développement personnel, les politiques et lois provinciales, les divers contextes professionnels et les besoins du système.
- Le cadre de formation encourage les membres de l'Ordre à répertorier leurs forces et intérêts personnels, et à s'en servir dans le contexte de leur apprentissage professionnel.
- Un apprentissage professionnel qui se conforme aux plans d'amélioration des conseils scolaires et des écoles ainsi que des initiatives du Ministère appuie l'apprentissage des élèves.

Une formation à l'enseignement fondée sur les normes permet une approche intégrée de l'apprentissage et du perfectionnement professionnels de la formation à l'enseignement.

- Les normes d'exercice et de déontologie ainsi que le Cadre de formation de la profession enseignante constituent le fondement du perfectionnement et de l'apprentissage professionnels continus.

Les occasions de perfectionnement professionnel exemplaires reposent sur les principes d'un apprentissage critique et réfléchi chez les adultes.

- Le Cadre de formation de la profession enseignante tient compte des priorités personnelles et professionnelles de chaque personne.
- Il propose aux membres de l'Ordre des occasions d'apprentissage professionnel variées, adaptées et souples.
- Un apprentissage réflexif et critique chez les adultes favorise le jugement et l'éthique professionnels.

Les membres de l'Ordre planifient et orientent leur apprentissage professionnel autodirigé, et y réfléchissent de façon critique.

- Un apprentissage professionnel responsable la vie durant est un apprentissage motivé, dirigé et évalué par les membres de l'Ordre, et ce, de façon continue.
- L'autonomie professionnelle des pédagogues est au cœur de l'apprentissage autodirigé.

Les communautés de pratique et de questionnement enrichissent l'apprentissage professionnel.

- Le Cadre de formation de la profession enseignante favorise la collaboration.
- Il appuie l'engagement continu pour l'amélioration de la pratique professionnelle comme activité individuelle et collective.
- Il appuie l'engagement continu des pédagogues à améliorer leurs connaissances, compétences, pratiques et valeurs, et à se tenir au courant des nouvelles recherches et initiatives en éducation.

image 7

Apprentissage professionnel autodirigé

«L'autonomie professionnelle et l'apprentissage professionnel autodirigé sous-entendent que l'on s'en remet à notre jugement professionnel pour décider quels sont nos besoins d'apprentissage et de perfectionnement. En tant que pédagogues professionnels, nous nous sommes engagés à parfaire notre apprentissage professionnel de façon continue tout au long de notre carrière. Pour ce faire, nous devons avoir la liberté d'acquérir l'expérience dont nous avons besoin. C'est la meilleure façon d'apprendre.»

—Membre de la profession enseignante

L'autonomie dans l'apprentissage professionnel est au cœur du professionnalisme des enseignantes et enseignants. Naturellement motivés à être contemporains, les membres de l'Ordre empruntent divers chemins de perfectionnement professionnel selon leurs besoins professionnels, leurs intérêts, leurs passions et leurs inspirations. (image 8)

Chemins d'apprentissage professionnel



image 8

Les membres de l'Ordre s'adonnent à une vaste gamme d'activités de perfectionnement professionnel pour améliorer leur pratique et enrichir l'apprentissage des élèves. Ces occasions de formation font partie intégrante du cadre de formation et prennent la forme de perfectionnement professionnel autodirigé et d'activités de formation offertes par les employeurs, le ministère de l'Éducation, les facultés d'éducation, la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et ses filiales, les organismes de directions d'école, les organismes d'agentes et d'agents de supervision, ainsi que les associations professionnelles d'intérêt pédagogique. L'engagement des membres de l'Ordre pour la croissance professionnelle continue sert de catalyseur à une pratique professionnelle novatrice, créative et réceptive.

Apprentissage par la pratique

«Il faut écouter les élèves pour savoir et comprendre ce dont ils ont vraiment besoin. Ils sont la force motrice et le guide. En travaillant avec les élèves, avec le temps, on apprend ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas. On essaie certaines techniques et on les ajuste jusqu'à ce que l'on trouve celles qui fonctionnent.»

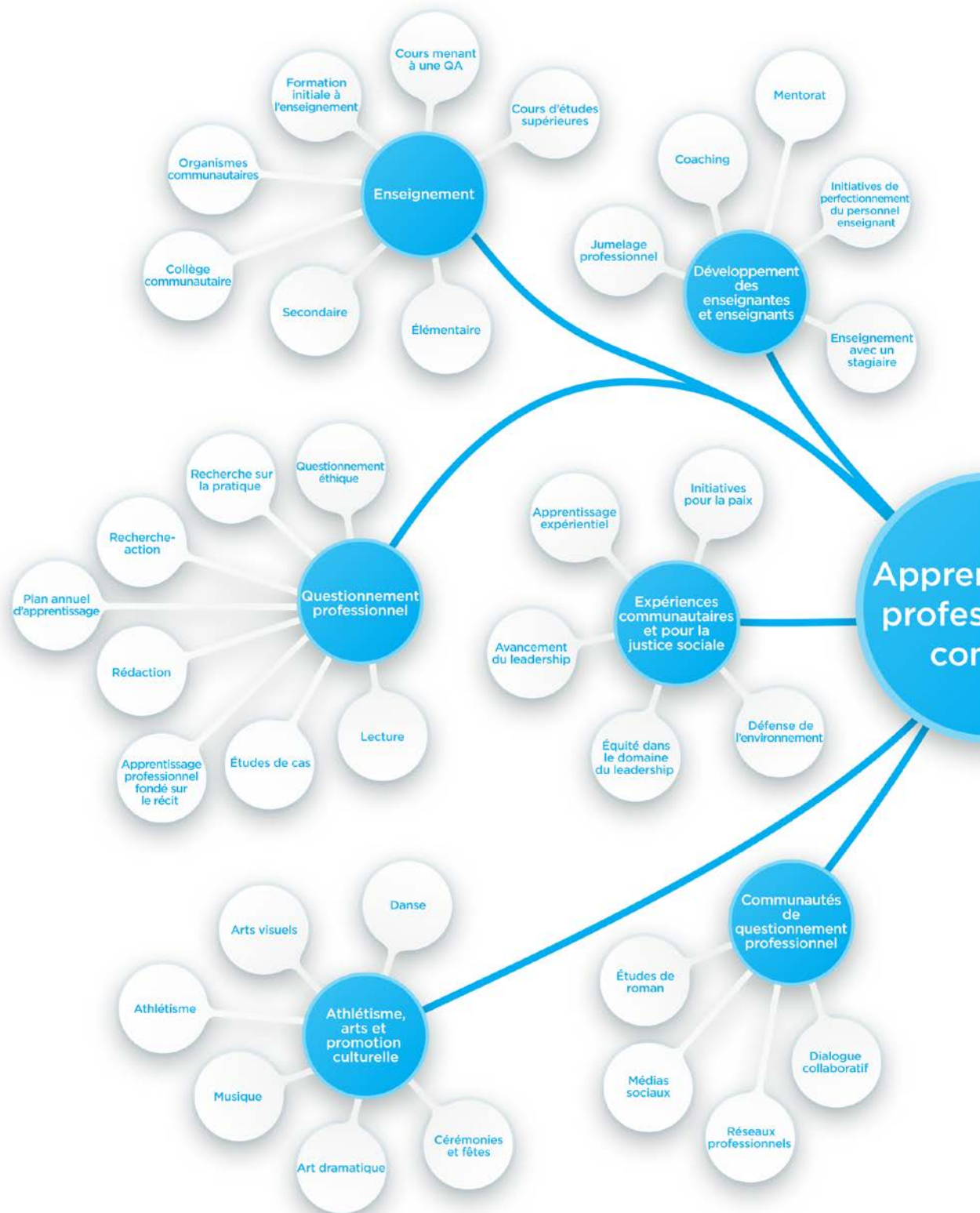
—Membre de la profession enseignante

Selon les membres de la profession, la pratique de l'enseignement est l'apprentissage professionnel le plus important et le plus puissant. Les pédagogues comprennent que leur enseignement et leur expérience en leadership sont des sources d'apprentissage fondamentales dans le cadre de leur pratique. Réfléchir de façon critique à l'exercice professionnel renforce l'apprentissage et l'efficacité. L'apprentissage à partir de la pratique professionnelle peut inclure l'apprentissage expérientiel, transformationnel, relationnel et réflexif. L'autonomie professionnelle est essentielle pour appuyer et faire avancer l'exercice de la profession en raison de la nature évolutive de l'enseignement et de l'apprentissage.

Cadre conceptuel de perfectionnement professionnel continu

Le cadre conceptuel de perfectionnement professionnel continu est né à partir de la rétroaction des membres de la profession enseignante après leur participation active à des formes diverses et complexes d'apprentissage professionnel. Ce cadre conceptuel (image 9) présente des gestes concrets pour comprendre la nature complexe, holistique, interreliée, autodirigée, contextuelle et évolutive d'un apprentissage professionnel continu riche et pertinent pour la profession enseignante. La théorie d'action concrète représentée sur cette image pour synthétiser les diverses formes d'apprentissage professionnel n'est nullement exhaustive.

Cadre conceptuel de perfectionnement professionnel continu



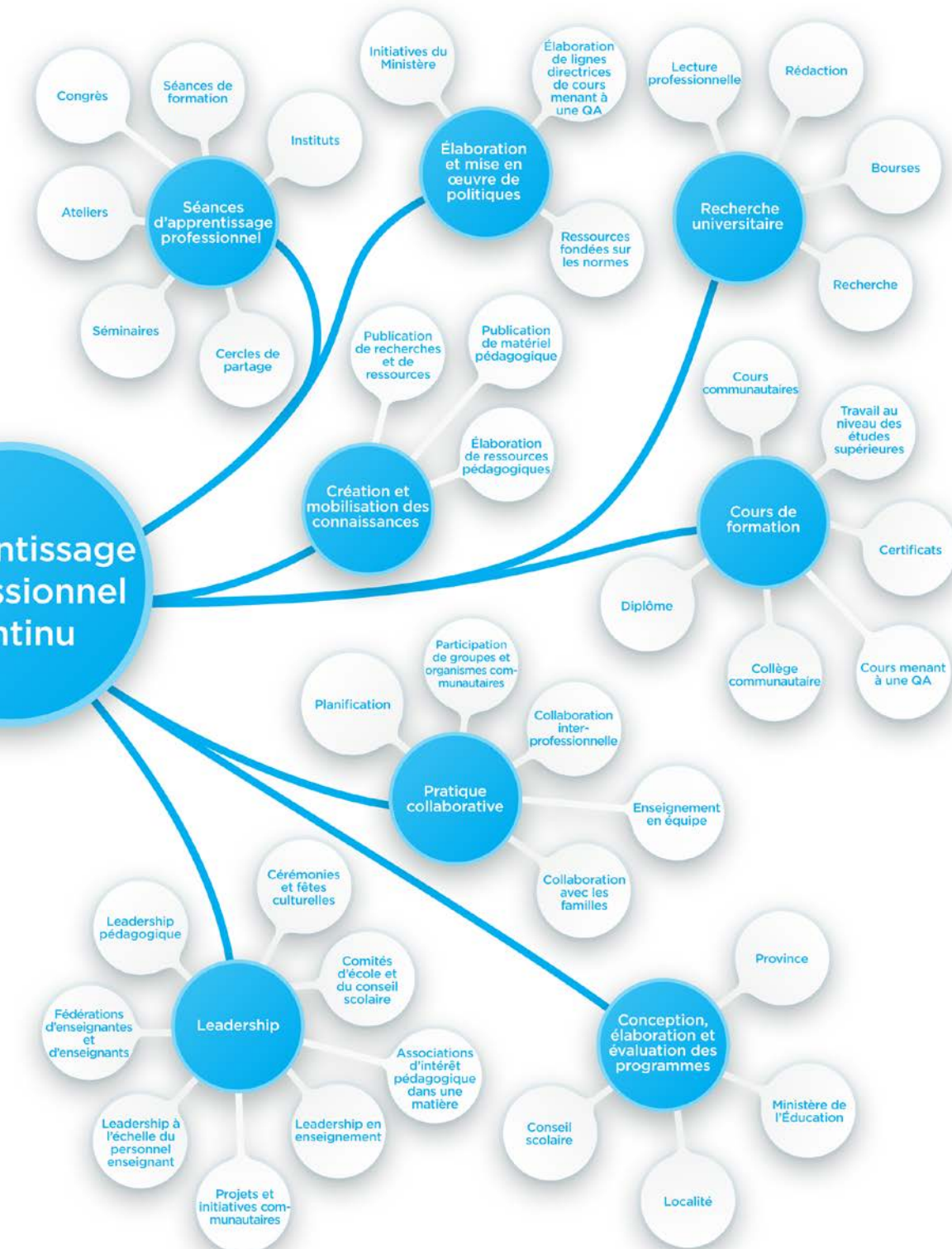


image 9

Cadre conceptuel de perfectionnement professionnel continu

QUESTIONNEMENT PROFESSIONNEL AUTODIRIGÉ

Tenez compte de votre parcours d'apprentissage professionnel pour réfléchir aux points suivants :

- Réfléchissez de façon critique à la vaste nature et aux multiples facettes de l'apprentissage professionnel des membres de la profession enseignante.
- De quelle façon ce cadre conceptuel se rattache-t-il à vos diverses expériences d'apprentissage professionnel continu?
- Discutez de la façon dont ce cadre conceptuel peut être utilisé pour influencer votre propre apprentissage professionnel continu.
- De quelle façon ce cadre conceptuel pourrait-il être enrichi afin de refléter la nature évolutive de l'apprentissage professionnel continu?
- De quelle façon ce cadre conceptuel appuie-t-il la conception de votre propre cadre conceptuel d'apprentissage professionnel?
- Concevez en collaboration une carte conceptuelle pour illustrer l'engagement d'une école ou d'un conseil scolaire relativement à l'apprentissage professionnel pour ainsi appuyer son plan d'amélioration.

Contextes appuyant l'apprentissage professionnel continu

L'apprentissage professionnel se déroule dans des contextes aussi vastes que variés. Ces contextes, formes et milieux divers alimentent les connaissances, compétences, pratiques et valeurs professionnelles des pédagogues. L'apprentissage autodirigé qui en résulte sous-tend la nature évolutive et réceptive de l'enseignement et de l'apprentissage au sein de communautés démocratiques.

La matrice d'apprentissage professionnel suivante, intitulée «Contextes appuyant l'apprentissage professionnel continu : une matrice de l'apprentissage professionnel» (image 10), illustre certains des contextes et processus qui appuient l'engagement des pédagogues pour leur apprentissage professionnel continu. Cette matrice présente les contextes les plus courants selon les consultations provinciales des membres de la profession. Elle peut servir d'outil de réflexion pour explorer et approfondir davantage sa pratique professionnelle.

Contextes appuyant l'apprentissage professionnel continu : une matrice de l'apprentissage professionnel

ÉCOLE	COMMUNAUTÉ	SYSTÈME	PROVINCE	ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
Enseignement	Travaux communautaires	Ateliers à l'échelle du conseil scolaire	Congrès	Cours menant à une QA
Planification en collaboration avec des collègues	Ateliers offerts par d'autres organismes	Journées pédagogiques	Cours menant à une QA	Cours de maîtrise
Journées pédagogiques	Activités artistiques	Congrès	Ateliers offerts par d'autres organismes	Cours menant à un certificat
Enseignement en équipe	Cérémonies culturelles	Séances de formation aux programmes d'études	Présentations	Modules d'apprentissage en ligne
Mentorat	Activités visant la justice sociale	Planification en collaboration avec des collègues	Ateliers d'été	Recherche universitaire
Processus de planification annuelle de l'apprentissage	Occasions de leadership	Présentations	Occasions de leadership	Cours menant à un diplôme
Évaluation du rendement	Congrès	Occasions de leadership	Modules d'apprentissage en ligne	Questionnement professionnel
Occasions de leadership	Présentations	Animation de séances d'apprentissage professionnel	Leadership en matière de programmes d'études	Journal de bord
Présentations	Activités athlétiques	Enseignement	Séances de formation aux programmes d'études	Présentations
Excursions professionnelles	Enseignement	Leadership en matière de programmes d'études	Rédaction de programmes d'études	Enseignement
Coaching entre pairs	Excursions professionnelles	Mentorat	Cours menant à un certificat	Instructeur de cours menant à une QA
Coaching	Communautés de pratique	Questionnement professionnel	Animation de séances d'apprentissage professionnel	Congrès
Réunions de section	Coaching	Ateliers d'été	Planification en collaboration avec des collègues	Recherche-action
Séances de formation aux programmes d'études	Planification en collaboration avec des collègues	Communautés professionnelles axées sur le questionnement	Enseignement	Ateliers offerts par d'autres organismes
Animation de séances d'apprentissage professionnel	Retraites	Planification stratégique	Questionnement professionnel	Occasions de leadership

Contextes appuyant l'apprentissage professionnel continu

QUESTIONNEMENT PROFESSIONNEL AUTODIRIGÉ

Tenez compte de votre parcours d'apprentissage professionnel pour réfléchir aux points suivants :

- Réfléchissez de façon critique aux divers contextes qui ont favorisé votre apprentissage professionnel continu.
- Déterminez des contextes, milieux ou forums supplémentaires qui pourraient alimenter votre apprentissage professionnel continu.
- Explorez la façon dont chacun des contextes de la matrice appuie votre apprentissage professionnel (p. ex., salle de classe, école, conseil scolaire, province, communauté).
- Définissez des objectifs d'apprentissage professionnel afin d'appuyer votre croissance professionnelle continue.

Cours menant à une qualification additionnelle

«Les qualifications additionnelles permettent aux enseignantes et enseignants d'approfondir leurs connaissances, leurs compétences, leurs habiletés collaboratives, leur apprentissage professionnel, et ainsi d'appuyer l'apprentissage des élèves. Elles leur permettent d'avoir une pratique contemporaine malgré sa nature évolutive.»

– Membre de la profession enseignante

Une qualification additionnelle (QA) est un programme d'études offert en plus de la formation initiale à l'enseignement qui s'appuie sur la théorie, la recherche, la pédagogie, les normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante, et la mise en pratique de la théorie. Ce programme est conçu pour influencer et améliorer la pratique professionnelle. Les cours menant à une QA constituent une autre forme d'apprentissage professionnel autodirigé qui reflète la riche diversité et la complexité du système d'éducation de l'Ontario. Ils soutiennent la pratique professionnelle en invitant les enseignantes et enseignants à se livrer à la réflexion, au questionnement et à la recherche, ainsi qu'à exercer leur leadership au chapitre du curriculum et de la pédagogie pour favoriser une culture scolaire positive, sécuritaire et tolérante. De plus, ils appuient l'apprentissage professionnel continu dans divers domaines de l'enseignement et permettent d'acquérir des qualifications associées à divers rôles de leadership, comme la qualification de directrice ou directeur d'école et la qualification d'agente ou agent de supervision. Le Règlement 176/10 sur les qualifications requises pour enseigner, pris en application de la *Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario*, énumère 370 cours menant à une QA en français et en anglais (oct.ca/members/additional-qualifications/schedules-andguidelines?sc_lang=fr-ca&). (image 11)

L'Ordre agréé les cours menant à une QA offerts par les établissements autorisés. Quand un membre réussit un cours menant à une QA, la qualification est inscrite à son certificat de qualification et d'inscription.

Cours de perfectionnement professionnel agréés par l'Ordre



image 11

Diplômes d'études supérieures

De riches possibilités de formation et d'apprentissage professionnels s'offrent aux pédagogues qui visent l'obtention de diplômes d'études supérieures. Les activités éducatives auxquelles ils prennent part leur permettent d'enrichir et d'approfondir leurs connaissances, compétences, pratiques et perspectives professionnelles.

Communication avec le public

Des pédagogues cultivés, éthiques, perspicaces, habiles et ayant à cœur de favoriser la croissance de tous les apprenants renforcent la confiance que le public accorde à la profession enseignante. La participation active des pédagogues à de multiples formes d'apprentissage professionnel continu sert l'intérêt du public.

La profession enseignante informe le public, par de multiples mécanismes de communication transparents, qu'elle est sincèrement engagée à suivre une démarche d'apprentissage professionnel continu enrichissante. Il s'agit d'une responsabilité partagée à l'échelle provinciale en même temps que d'un objet du mandat de l'Ordre. (image 12)

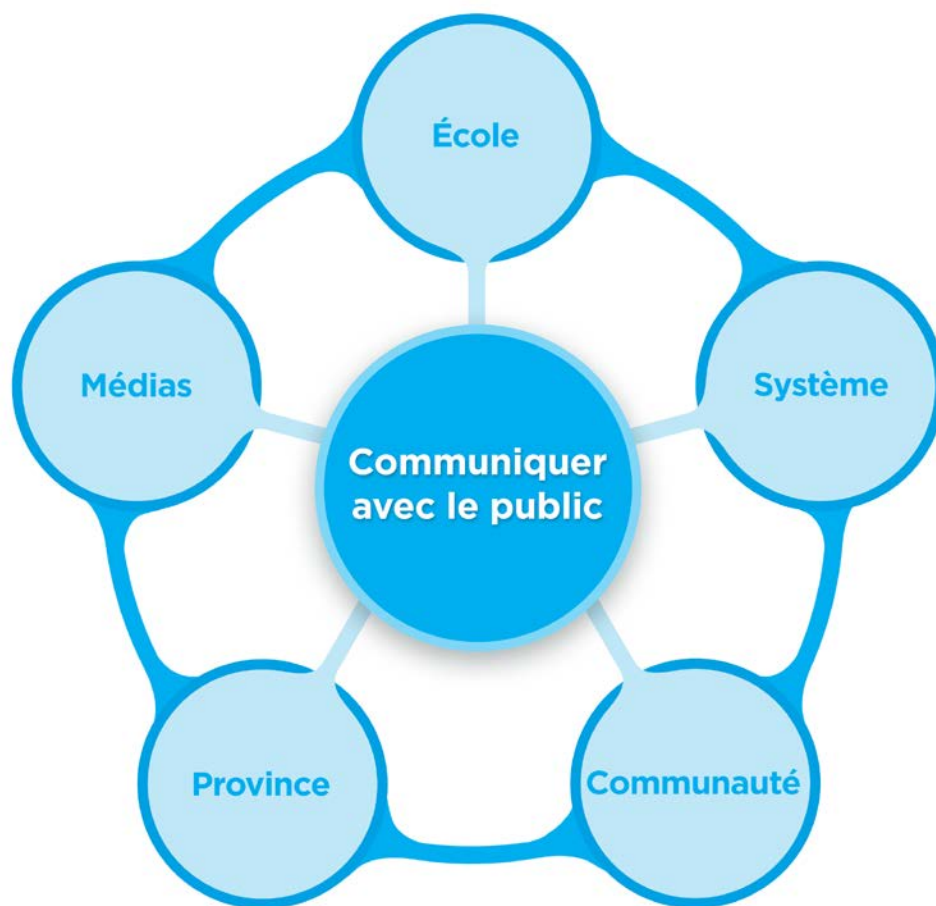


image 12



WHAT IS CAPACITY

Grade 4/5
Lesson Study #1

Mr. Eshenbaum, Ms. Jordan, Ms. Macdonald
Presenters

AGENDA

Science!

Structures - (3)
Light & Sound (4)
→ Flashlight

Reading!

Always

Listening!

Maple
leafs form

Writing!

Math!

Small Change
Family Life
Sheet

MR. ANDERSON

Library!

Références

Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (2006a). Normes d'exercice de la profession enseignante; Toronto; 2006.

Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (2006b). Normes de déontologie de la profession enseignante; Toronto; 2006.

Règlement 176/10 sur les qualifications requises pour enseigner.

Réflexions

[illegible]

Réflexions

[illegible]

Concepts fondamentaux associés à l'apprentissage professionnel

Apprentissage autodirigé

Collaboration

Autonomie
professionnelle

Questionnement
critique

Transformation
de la pratique





Ordre des
enseignantes et
des enseignants
de l'Ontario

Fixer la norme pour un
enseignement de qualité

This publication is also available in English under the title
Foundations of Professional Practice.

Pour en savoir plus :
Ordre des enseignantes et
des enseignants de l'Ontario
101, rue Bloor Ouest
Toronto ON M5S 0A1

Téléphone : 416-961-8800
Télécopieur : 416-961-8822
Sans frais en Ontario : 1-888-534-2222
Courriel : info@oeeo.ca
www.oeeo.ca